

SOCIETE EUROPEENNE AU CAPITAL DE € 361 015 032 - 582 110 987 R.C.S PARIS
30 AVENUE MONTAIGNE - 75008 PARIS

Politique de rémunération des mandataires sociaux Assemblée générale mixte du jeudi 17 avril 2025

Résultats des votes (Article R.22-10-14 IV du Code de commerce)

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société CHRISTIAN DIOR du jeudi 17 avril 2025, a approuvé sans modification et comme suit, les résolutions relatives aux politiques de rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux présentées dans le Rapport annuel au 31 décembre 2024 :

RESOLUTIONS	RESULTAT DU	LIEN VERS LE RAPPORT ANNUEL
	VOTE	
14ème Résolution	Approuvée à	Point 2.1.1
Politique de rémunération des Administrateurs	100 %	Pages 279 et 280
15ème Résolution	Approuvée à	Point 2.1.2
Politique de rémunération du Président du Conseil	99,86 %	Pages 279 et 280
d'administration		
16ème Résolution	Approuvée à	Point 2.1.2
Politique de rémunération du Directeur général	99,87 %	Pages 280 à 281